Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI - STRATEGIE, RECHERCHE, INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE, INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche - SMESR 2015 -2020

Par délibérations 09 C 0255 du 26 juin 2009 et 09 C 0740 du 11 décembre 2009, la MEL a pris la compétence recherche et a défini un cadre d'intervention articulé autour de dix priorités. Cette politique avait notamment pour ambition de contribuer au comblement du retard régional et métropolitain en matière de R&D privée et visait à accroître le nombre de chercheurs issus des grands organismes, structurellement inférieur à la moyenne nationale sur notre territoire.

Du fait d'un contexte législatif et territorial favorable (adoption de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013, la loi MAPTAM le 27 janvier 2014, le vote du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en octobre 2013 et la préparation d'une nouvelle candidature à l'IDEX), la MEL a souhaité revisiter sa politique en proposant un nouveau cadre stratégique qui précise les orientations et les axes opérationnels d'intervention de la MEL en matière de recherche, d'enseignement supérieur et de vie étudiante : le Schéma Métropolitain d'Enseignement Supérieur et de Recherche (SMESR).

C'est dans ce contexte que les travaux du SMESR 2015-2020 ont débuté fin 2013 avec une volonté affichée de faire de l'attractivité et du rayonnement à l'international de la métropole le principe fondateur de l'intervention de la MEL en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

Construit avec les universités et grandes écoles, les organismes de recherche, l'État, la Région, les villes universitaires, le CROUS, la CCI Grand Lille, les agences de développement et pôles de compétitivité, des entreprises et des étudiants, le SMESR 2015-2020 reflète la volonté de faire avec et pour un collectif.

La métropole lilloise est le territoire-capitale d'une des régions françaises les moins favorisées en matière d'enseignement supérieur et de recherche : les boursiers sont en plus forte proportion par rapport à la moyenne nationale (33% environ), les régions Nord-Pas de Calais et Picardie étaient respectivement au 12ème et 16ème rang en matière de Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD).

A ce titre et parce que la métropole est dotée d'atouts incontestables, la MEL entend jouer pleinement son rôle de locomotive régionale, agissant en faveur de l'attractivité et du développement économique régional, de l'employabilité de ses étudiants et de l'intensification des partenariats entre le territoire et ses ressources académiques.

Consciente des faiblesses du territoire (seulement 23% de chercheurs issus des organismes de recherche, 34% des enseignants-chercheurs et chercheurs intégrant un périmètre d'excellence, une troisième candidature non retenue à l'appel à projets IDEX) mais aussi de ses forces (5 LABEX, 7 EQUIPEX, 2 instituts d'excellence, et une Société d'Accélération de Transfert Technologique, plus de 12 chercheurs bénéficiant de financements de l'ERC

(European Research Council), 107 000 étudiants - soit un peu plus de la moitié des étudiants de la région Hauts de France et 2700 chercheurs - soit près des deux tiers des ressources régionales), la MEL entend avec le SMESR affirmer le caractère universitaire de la métropole lilloise et consolider son attractivité à l'échelle internationale.

I- Trois ambitions

Le SMESR 2015-2020 mobilise toutes les forces académiques et économiques au service de trois ambitions :

- Soutenir la recherche et son interaction avec l'économie ;
- Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de tous les étudiants ;
- Faire de l'Université un partenaire de la MEL et un acteur majeur de la Ville.

I-1. Ambition 1 - Soutenir la recherche et son interaction avec l'économie

Cette ambition s'exprime à travers trois objectifs stratégiques.

1) Soutenir la recherche d'excellence à travers le soutien :

- à l'IDEX, en particulier à des projets exploratoires issus des champs d'excellence reconnus dans l'IDEX et relevant des domaines d'activité stratégiques métropolitains (santé-alimentation, économie du numérique et matériaux innovants) contribuant au développement économique et à apporter des réponses à des défis sociétaux et environnementaux appelant de fait une articulation avec les sciences humaines et sociales ;
- aux projets structurants inscrits dans le CPER et le Plan Campus ou lauréats d'appels à projets nationaux ou européens;
- à l'émergence et à l'accueil de talents, en accompagnant, par exemple, la structuration d'équipes autour de l'accueil de chercheurs reconnus dans leur domaine et venant consolider un champ d'excellence métropolitain.

2) Accélérer le rapprochement entre la recherche et les acteurs du développement économique (TPE et PME-PMI mais aussi clusters).

Pour atteindre cet objectif, le schéma fera converger davantage les politiques métropolitaines de développement économique et d'innovation et la politique recherche, à travers notamment le soutien à l'émergence de communautés de projets associant entreprises et recherche publique, l'incitation au montage de chaires industrielles ou l'intensification des réponses d'acteurs métropolitains aux appels à projets nationaux et européens.

3) Promouvoir la richesse académique du territoire

Dans ce cadre, la MEL agira pour faire reconnaître l'excellence de son territoire par des actions de promotion à l'international de l'offre de formation et de recherche métropolitaine, de valorisation des réussites scientifiques et d'innovation du territoire et la tenue d'évènements scientifiques majeurs sur notre territoire.

I-2. Ambition 2 - Favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants

Les étudiants représentent près de 10% de la population métropolitaine. Parmi eux 33% sont boursiers, ce qui place notre territoire au-dessus de la moyenne nationale. Or les chances de réussite des étudiants issus de milieux sociaux défavorisés sont plus faibles, notamment parce qu'ils optent pour des études plus courtes et qu'ils présentent des risques plus élevés d'échec, du fait de facteurs environnementaux tels que l'accès au logement, l'orientation, la recherche de stages, l'alimentation, la mobilité internationale, etc.

En matière de vie étudiante, la MEL souhaite assurer un rôle de catalyseur auprès des grands partenaires que sont les universités, les écoles et la ComUE, le CROUS, l'État représenté par le Rectorat notamment, la Région et les villes universitaires. Dans ce cadre, la MEL entend impulser des dynamiques structurantes, permettant un rapprochement des acteurs, en particulier sur les enjeux du logement, de l'insertion professionnelle des étudiants, de la diminution des discriminations au stage et à l'embauche ou bien encore à travers des expérimentations en faveur de la mobilité à l'international ou de l'orientation. Elle s'impliquera également dans la construction d'une véritable communauté étudiante métropolitaine, de sorte que le sentiment d'appartenance ne soit plus seulement lié à une formation ou une école mais également à un territoire.
La MEL encouragera également les initiatives en matière d'engagement solidaire étudiant, afin de valoriser les compétences développées par les étudiants dans le cadre de leurs engagements associatifs et solidaires, faisant émerger et renforçant les liens entre la sphère étudiante et le reste de la société, et promouvoir le bénévolat solidaire entre étudiants.

S'agissant du logement étudiant, la MEL a contribué au financement de près de 1000 logements depuis 2010 dans le cadre du Plan Campus. Ce sujet est en effet central pour les étudiants et pour une métropole comptant environ 33 000 boursiers, alors même que l'offre sociale représente un peu moins de 7 700 places. De plus, le parc du CROUS de Lille est l'un des plus importants de France, mais la proportion de lits offerts aux étudiants boursiers est la plus faible (25 lits pour 100 boursiers en moyenne sur le territoire métropolitain, contre 31 en moyenne nationale). Les villes les plus en tension sont Lille, Roubaix et Tourcoing où les demandes de place dans un logement CROUS sont jusque 10 fois supérieures à l'offre. Enfin, les étudiants occupent près de 30% du parc locatif privé (jusque 50% sur Lille), provoquant ainsi une forte pression sur les loyers.

Le sujet du logement étudiant sera étudié et mis en perspective à travers notamment la mise en place d'une gouvernance partagée entre l'État (Rectorat / CROUS), la Région, les universités, la MEL, les villes universitaires. L'objectif sera d'élaborer un plan d'actions territorialisé et formalisant les interventions respectives des parties prenantes et de permettre - notamment dans le cadre des assises du logement étudiant que la MEL mettra en place - une observation régulière des données sur le logement étudiant..

Pour donner suite à la démarche de concertation auprès des étudiants, menée du 13 janvier au 18 mars 2016, la MEL souhaite s'appuyer sur un réseau social constitué ou à faire émerger afin d'impliquer les étudiants dans les communautés de projets du SMESR. Ainsi, la première communauté sera mobilisée pour identifier le moyen le plus pertinent de répondre aux besoins d'information des étudiants dans de nombreux domaines (logement, mobilités internationales, recherche de stages, accès aux soins, etc.).

Enfin, il est proposé de mettre en place, en partenariat avec les acteurs académiques, un « pass étudiant » permettant de promouvoir la MEL auprès des étudiants et leur faire découvrir la richesse de l'offre culturelle, sportive et de loisirs développée avec les partenaires locaux.

I-3. Ambition 3 - Faire de l'Université un partenaire de la MEL et un acteur majeur de la Ville

La MEL souhaite renforcer et structurer ses liens avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche autour d'un recours plus systématique à leur expertise et leurs ressources.

Les pratiques et besoins des services seront identifiés à travers des rencontres et la réponse à un questionnaire. En parallèle, un référentiel de compétences académiques sera élaboré en partenariat avec les universités et les établissements de recherche. Ces travaux préliminaires permettront d'organiser plus efficacement les rapprochements à travers des prestations intellectuelles, des stages, voire des thèses ou des projets de recherche. Les premières mises en relation sont en cours. A titre d'exemple, dans le cadre du projet « *So Mel So Connected* », la Direction Énergie développe un partenariat avec le laboratoire Lille Économie Management (LEM) et va accueillir un doctorant dans le cadre d'une thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) autour de l'analyse de l'évolution des *business models* locaux induite par le déploiement des réseaux électriques intelligents.

Au-delà de cette volonté d'intensifier les partenariats avec les forces académiques et scientifiques du territoire, la MEL pourra accompagner les expérimentations portées par certaines universités. Ainsi la démarche Université Zéro Carbone, coordonnée par la ComUE et déclinée sur différents sites universitaires (PACTE sur le campus scientifique de Lille1 à Villeneuve d'Ascq, Live Tree sur le quartier Vauban, Campus Ilot Gare à Roubaix), pourrait faire l'objet de partenariats dans les domaines de la mobilité et de l'énergie, mais aussi au titre des compétences voiries, gestion de l'eau, etc.

Cette démarche permettrait également de placer la MEL dans une position centrale comme partenaire dans des projets de recherche, mais aussi comme aménageur. Sur l'ensemble de ces sujets, les interactions entre la MEL et les universités seront structurées (interlocuteur référent) et organisées (mise en place de comités de pilotage), de sorte que des projets d'aménagement partenariaux puissent naître progressivement, au bénéficie des usagers des campus et de la ville en accompagnement d'une démarche de transition écologique et énergétique du territoire et des universités.

II- Quatre principes d'action et une capacité budgétaire de près de 41 M€

L'intervention et le pilotage de la MEL seront guidés par quatre principes d'action :

- Innover dans la conduite et l'élaboration des politiques, expérimenter et agir avec pragmatisme : la MEL se positionnera comme terre d'expérimentation dès lors que les partenariats et les projets le permettront, en particulier dans le domaine de la vie étudiante. Elle se donne ainsi pour ambition de faire référence et d'être identifiée comme force de proposition au niveau national dans ce domaine ;
- Créer des collectifs d'acteurs et s'appuyer sur les partenaires les plus légitimes ;
- Rechercher l'effet levier et la complémentarité entre financeurs pour permettre à l'Université de lever les financements régionaux, nationaux ou européens ;
- Se concentrer sur les projets accélérateurs du PMDE et les domaines d'activité stratégiques pour maximiser les chances de se positionner dans le cercle vertueux recherche, transfert technologique, innovation, consolider nos axes de spécialisation en cohérence avec la SRI-SI et favoriser l'émergence de nouvelles spécialisations.

En appui aux trois ambitions du SMESR, une trentaine d'actions ont d'ores et déjà été identifiées. Elles sont reprises dans le texte annexé.

En termes financiers, sur la période 2015-2020, la MEL reste engagée dans plusieurs opérations du Plan Campus. Elle s'est par ailleurs impliquée aux côtés de la Région et de l'État dans le cadre du CPER 2015-2020 et aux côtés des partenaires de la candidature à l'IDEX.

Au total, et sur la période, près de 41 Millions d'euros (33 Millions en investissement et 8 Millions d'Euros en fonctionnement) seront engagés par la MEL en faveur de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, sous réserve des engagements budgétaires annuels.

III- Une gouvernance simple et resserrée

La gouvernance du SMESR sera organisée autour du **comité métropolitain de l'ESR et de l'Innovation (CMESR-I)**, réunissant l'ensemble des partenaires à l'occasion d'un évènement annuel marquant les avancées du schéma et l'actualité métropolitaine de l'ESR et de l'Innovation.

Ce CMESR-I sera composé de l'Etat (DRRT – Rectorat), la Région, l'Université de Lille, la FUPL, le Collegium des Grandes Ecoles, les organismes de recherche du territoire, les sites d'excellence, un représentant des entreprises, Nord France Innovation Développement, la SATT, Campus France, Lille's Agency, la CCI Grand Lille, le CROUS et son homologue à la FUPL, l'Association d'Entraide Universitaire, les villes universitaires de la métropole, les Vice-Présidents de la MEL concernés, l'agence de Développement et d'urbanisme et 4 représentants étudiants.

Pour préparer les travaux de ce comité élargi, proposer les inflexions pertinentes au regard des ambitions du schéma, à savoir la définition de nouvelles actions ou l'abandon de certaines, sera réuni, à l'initiative du vice-président en charge et périodiquement **le bureau du CMESR-I**, associant un représentant désigné pour chaque entité de l'Université de Lille, d'un représentant de la FUPL, d'un représentant du Collegium des grandes écoles, d'un représentant des organismes de recherche, des directeurs des sites d'excellence et d'un représentant du CROUS.

Cette gouvernance doit favoriser la rencontre et le débat entre l'enseignement supérieur et la recherche et les acteurs des écosystèmes innovants métropolitains. Elle rendra par ailleurs possible l'émergence de projets transversaux aux domaines d'activité stratégiques métropolitains.

Le SMESR se veut un document dynamique. Ses évolutions et réorientations seront soumises au CMESR-I et une évaluation en continu sera mise en place sur chaque action inscrite et à venir.

En conséquence, la commission « Développement économique - Emploi -Recherche » consultée, le Conseil métropolitain décide :

De valider la présente délibération cadre et son annexe le Schéma Métropolitain de d'Enseignement Supérieur de Recherche 2015-2020, présentant les orientations présentant les orientations de la stratégie enseignement supérieur, recherche et vie étudiante de la MEL, ses principes d'action et sa gouvernance

<u>Résultat du vote :</u> Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 21/10/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué

Arnaud FICOT